

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Poiré-sur-Vie

2021-2024



SOMMAIRE

Introduction.....page 3

Partie 1 : Etat des lieux

Identification du PEDT.....page 5

Périmètre et public du PEDT.....page 5 à 7

Partie 2 : Le Projet Educatif Territorial

Introduction du PEDT.....page 9

Pilotage et concertationpage 9 à 10

Objectifs et moyens.....page 10 à 18

Organisation.....page 18 à 19

Activités.....page 19 à 21

Annexes

Planning hebdomadaire

Evaluation du PEDT 2018-2021

► Introduction

La municipalité du Poiré-sur-Vie évolue avec ses co-éducateurs vers une pédagogie cohérente et partagée dans le respect des compétences de chacun. Familles, enseignants, animateurs, éducateurs forment ensemble l'environnement éducatif de chaque enfant gênét.

Après être revenue à la semaine de 4 jours, avoir déclaré les garderies comme accueils périscolaires auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES), la municipalité a décidé de renouveler son Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour 3 ans.

L'objectif est de formaliser une démarche garantissant une continuité éducative avec un parcours cohérent de qualité, avant, pendant et après la classe.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la municipalité et formalise l'engagement des différents partenaires.

La collectivité s'engage dans le dispositif « Plan mercredi » dès le dernier trimestre 2021 en lien avec l'association Solidavie, gestionnaire de ce temps périscolaire.

PARTIE 1

ETAT DES LIEUX

► Identification du PEDT

La collectivité territoriale porteuse du PEDT est la ville du Poiré-sur-Vie.

Le Poiré-sur-Vie est une commune située au cœur du bocage vendéen, à 15 kms de La Roche-sur-Yon. Avec près de 7 200 hectares, il s'agit de la 4^{ème} commune de Vendée en terme de superficie. 120 villages sont dénombrés. Elle est rattachée à la communauté de communes Vie et Boulogne.

La ville compte près de 9 000 habitants avec une population relativement jeune :

20 % de la population a moins de 15 ans

41 % a moins de 30 ans

63 % a moins de 45 ans

L'évolution démographique représente + 6 % entre 2014 et 2020.

La ville du Poiré-sur-Vie se caractérise par une importante et dynamique vie associative (120 associations) et un tissu économique dense.

Date de présentation du PEDT : Novembre 2021

Compétence de la collectivité :

La mairie du Poiré-sur-Vie a la compétence scolaire et périscolaire (hors mercredi). La gestion de l'extrascolaire et du périscolaire mercredi est assurée par l'association Solidavie dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de financement.

Noms des correspondants :

Sabine ROIRAND : Maire

Blandine DANIEAU : Adjointe au scolaire, périscolaire, petite enfance, enfance et jeunesse

Louis-Marie GUILLET : Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse

Sarah JUMEAU : Responsable du service Enfance (en charge de la mise en œuvre du PEDT)

Adresse : Mairie du Poiré-sur-Vie, 4 place du Marché, 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Téléphone : 02 51 31 80 14

Adresse électronique : periscolaire@ville-lepoiresurvie.fr

Durée du PEDT : 3 ans, de septembre 2021 à juin 2024, avec évaluation du dispositif à la fin de chaque période d'activités et modifications éventuelles.

► Périmètre et public du PEDT

1-Territoire concerné

La commune du Poiré-sur-Vie.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

2-Public concerné par le PEDT

Les enfants genêts de 0 à 12 ans.

3-Nombre total d'enfants (effectifs au 1^{er} septembre 2021)

Centre Multi-Accueil : 24 enfants

Niveau maternelle : 263 enfants

Niveau élémentaire : 634 enfants

soit un total de 897 enfants entre 0 et 12 ans.

	Nombre de classes 2021/2022	Effectifs 2021/2022
Ecole des Pensées	6	124
Ecole de l'Idonnière	7	170
Ecole du Chemin des Amours	8 (dont une classe ULIS)	160
Ecole privée du Sacré-cœur	17	443
TOTAL	38	897

4-Temps scolaires

Les horaires scolaires sont les mêmes sur les 4 écoles :

- 9h00 - 12h et 13h30 - 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

5-Temps périscolaires municipaux

5.1-Horaires

Sur chaque école publique, un accueil périscolaire municipal est proposé de 7h15 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h45 le soir.

Une pause méridienne de 12h00 à 13h30 est proposée sur les 3 écoles publiques. Elle est également gérée par la municipalité.

Un transport scolaire, géré par le conseil régional (ALEOP) est mis en place le matin et le soir pour l'école de l'Idonnière et l'école du Sacré-cœur.

5.2-Fréquentation (année scolaire 2020-2021)

Restauration : 430 enfants utilisent chaque jour le service de restauration, soit 90 %

Accueils Périscolaires : 45 enfants en moyenne sont présents matin et soir sur l'école du Chemin des Amours, 40 enfants en moyenne sur l'école de l'Idonnière et 24 enfants en moyenne sur l'école des Pensées.

Transport scolaire : une soixantaine d'enfants est concernée : 25 élèves de l'Idonnière et 35 élèves du Sacré-Cœur.

6-Accueil périscolaire mercredi et extrascolaire

L'accueil de loisirs « Les farfadets » géré par l'association Solidavie est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans chaque mercredi et durant les vacances scolaires. Trois sites accueillent les enfants : la maison des associations à la Jamonière, la Maison de quartier Agora au Beignon-Basset et Méli-Mélo à l'Idonnière qui a la particularité d'être mutualisé avec l'accueil périscolaire municipale. Les Accueils Collectifs de Mineurs sont déclarés auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES), le mercredi en périscolaire et les vacances en extrascolaire conformément à la réglementation en vigueur. La journée d'activité est de 9h à 17h, et l'accueil péricentre, de 7h à 9h et de 17h00 à 19h.

6.1-La fréquentation de l'accueil périscolaire mercredi et extrascolaire (chiffres 2020)

Le mercredi : 302 enfants accueillis

Les petites vacances scolaires : 343 enfants accueillis

Les vacances scolaires été : 194 enfants accueillis

6.2- La structure jeunesse :

L'accueil jeunes 11-17 ans est un espace détente, de loisirs, d'informations, d'expression, de créativité et de rencontres où les jeunes peuvent se retrouver et construire des projets. La structure est ouverte toute l'année, les horaires sont différents selon les périodes de vacances scolaires ou non.

De plus, des activités ponctuelles supplémentaires sont ouvertes à tous les adolescents à partir de 11 ans et sont proposées pendant les vacances scolaires.

7-Les vacances apprenantes

Dans le cadre de l'opération « vacances apprenantes » lancée par l'état avant l'été 2020, les élus de la collectivité ont choisi de permettre aux enfants genôts de bénéficier du dispositif « colos apprenantes ». Des séjours ayant reçus un label par l'État proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Les colos apprenantes offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique.

Le conventionnement de la collectivité avec La Ligue de l'enseignement (fédération d'éducation populaire, organisatrice de séjour) permet une prise en charge du séjour par l'état (500€) et des transports par la collectivité donc une gratuité pour les familles prioritaires.

Les critères du public cible étaient les suivants : résidents de zones rurales ou quartiers politiques de la ville, personnes en situation socio-économique précaire, familles monoparentales ou isolées, enfants porteurs de handicap, décrocheurs scolaires ou sans outil numérique et enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Les directeurs d'écoles, le CCAS, le directeur de l'accueil de loisirs et la responsable du service Enfance ont identifié des enfants qui correspondent aux critères fixés par l'état puis les familles ont été contactées pour se voir proposer des séjours labellisés « colos apprenantes » dans le cadre du partenariat ville-Ligue de l'enseignement.

PARTIE 2

LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

► Introduction du PEDT

L'évaluation du PEDT (jointe en annexe 1) a révélé de multiples évolutions organisationnelles et relationnelles malgré la crise sanitaire. En effet, le comité de suivi, après une phase de connaissance de chaque co-éducateur et de ses convictions éducatives était prêt à travailler en cohérence sur les axes similaires des projets dans le respect des compétences de chacun. Stoppé par la COVID-19 et les divers protocoles, le comité de suivi du PEDT a besoin de se retrouver, d'affiner ses objectifs et actions futures en faisant aboutir les projets de 2020 et en construisant ceux à venir. Une nouvelle équipe d'élus va intégrer le comité avec la volonté de s'adapter et d'innover face aux diverses situations imposées avec toujours comme conviction que le PEDT doit rester un projet vivant qui a vocation à être amélioré en prenant en compte progressivement les différents enjeux et aspects pratiques liés au respect des rythmes des enfants et à la continuité éducative.

► Pilotage et concertation

Le comité de suivi des temps périscolaires a poursuivi son évolution pour devenir aujourd'hui un comité de suivi du PEDT. Il réunit un grand nombre des co-éducateurs du territoire dans un objectif de construction commune.

Désormais le comité est composé des membres suivants :

- Elus :
 - Le Maire
 - L'adjointe au scolaire, périscolaire, petite enfance, enfance et jeunesse
 - L'adjointe à la famille, à la parentalité, à la restauration collective et au CME
 - L' élu membre du bureau de Solidavie
- Le responsable du Pôle Enfance Jeunesse
- La responsable du service Enfance
- La responsable Petite-enfance
- Les directrices des accueils périscolaires
- Le directeur de l'accueil de loisirs
- Les directeurs des 3 écoles publiques
- Le directeur de l'école privée
- L'IEN
- Le directeur et le président de l'association Solidavie
- Les représentants des parents d'élèves de chaque école

Il se réunit au minimum 3 fois par an avec pour missions principales :

- Elaborer, mettre en place et évaluer le PEDT
- Construire et mettre en œuvre des actions communes
- Proposer des modifications pour améliorer l'organisation si nécessaire.

En tant que responsable du service Enfance, Sarah JUMEAU a pour mission, l'animation du comité de suivi, l'écriture du PEDT et de son évaluation. Le souhait est de se diriger vers un

comité plus participatif avec lequel des actions complémentaires visant le bien-être des enfants seront réfléchies et mises en œuvre sur l'ensemble des temps de l'enfant. Lors de la dernière rencontre, les membres ont défini leur représentation du PEDT sous la forme d'un nuage de mots présenté ci-dessous :



► Objectifs et moyens

1- Les objectifs du PEDT

Après une concertation au sein du comité de suivi, les objectifs éducatifs suivants ont été définis :

- Favoriser le vivre ensemble :
 - Développer la bienveillance
 - Sensibiliser sur le poids des mots
 - Favoriser l'intégration, la tolérance et être vigilant à la notion « d'étiquette »
 - Sensibiliser au handicap et à son acceptation
 - Développer les partenariats
 - Réparer les « dommages » du COVID

- Prendre en compte l'évolution des enfants pour agir :
 - Avoir connaissance des « références » des enfants
 - Sensibiliser à diverses thématiques (écrans, harcèlement, sexualité, langage par exemple)
 - Apporter des propositions sportives, culturelles, citoyennes et artistiques

- Impliquer les familles :
 - Développer la communication avec les familles
 - Proposer des actions de sensibilisation aux familles par des projets menés par les enfants en évitant toute attitude moralisatrice

2- Articulation du PEDT avec les partenaires et les dispositifs existants

Au Poiré-sur-Vie, l'enfant est placé au centre du système éducatif et les co-éducateurs forment un cercle cohérent et rassurant autour de lui. La journée et la vie de l'enfant ne se « découpent » pas en plusieurs tranches mais se construisent collectivement autour de projets articulés et d'une réflexion commune tout en respectant les champs d'interventions de chacun.

2.1- Avec les enseignants

2.1.1-Les projets d'école

Les trois écoles publiques de la commune disposent de projets d'école validés par les conseils d'école et la direction académique.

Ces projets d'école ont vocation à répondre aux besoins particuliers des élèves. Ils sont des instruments de cohérence aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les partenaires.

Ils s'appuient sur une analyse de l'école, de son environnement, de ses élèves.

Ils définissent des objectifs pour l'école ainsi que des actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces actions peuvent s'appuyer sur des activités culturelles, sportives, de loisirs et/ou citoyennes.

Les équipes d'animation travaillent certains axes en complémentarité afin de poursuivre la cohérence des actions en direction des enfants. Des temps d'échanges entre les directrices périscolaires, et les directions d'écoles sont fréquents lors des jours de décharge.

Les axes de travail définis dans chaque projet d'école sont les suivants :

Ecole du Chemin des amours :

- Axe 1 : Développer les conditions d'accueil pour mieux vivre ensemble et donc mieux apprendre.
 - o Objectifs :
 - Améliorer les relations entre les enfants.
 - Agir sur la justice scolaire avec un cadre explicite. Privilégier la coéducation avec les familles.
 - Agir sur la qualité de vie : prendre conscience du bruit pour améliorer le volume sonore, améliorer les espaces et leur utilisation.

- Axe 2 : Construire une culture commune
 - o Objectifs :
 - Mettre en place les parcours santé, citoyen, artistique
 - Développer le langage
 - Développer la créativité
 - Développer l'entraide et la coopération

- Axe 3 : Apprendre à s'interroger, se questionner
 - o Objectifs :
 - Se questionner dans le domaine des sciences et des mathématiques : apprendre à mener une démarche scientifique

- Interroger les textes pour mieux les comprendre
- Développer son esprit critique
- Apprendre à faire des efforts

Ecole de l'Idonnière :

- Axe 1 : Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
 - Objectifs :
 - Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
 - Réfléchir sur le fonctionnement de la langue française
 - Acquérir une autonomie suffisante en lecture et écriture
- Axe 2 : Améliorer les compétences des élèves dans le domaine des mathématiques
 - Objectifs :
 - S'engager dans une démarche, observer, questionner, manipuler, expérimenter, émettre des hypothèses, en mobilisant des outils ou des procédures mathématiques déjà rencontrées, en élaborant un raisonnement adapté à une situation nouvelle.
 - Utiliser les outils mathématiques pour résoudre des situations-problèmes dans différents domaines (sciences, technologie, arts,...).
 - Utiliser les outils numériques pour travailler les notions mathématiques
 - Favoriser le travail en équipe, la coopération lors de résolutions de problèmes.
- Axe 3 : Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires
 - Objectifs :
 - Acquérir une conscience citoyenne
 - Comprendre la règle et le droit
 - Développer la confiance en soi et le respect des autres
 - Contribuer à la formation du jugement.
 - Instaurer un climat propice au « vivre et apprendre ensemble ».

Ecole des Pensées :

- Axe 1 : Construire un parcours citoyen pour instaurer un climat scolaire positif, propice au « vivre et apprendre ensemble »
 - Objectifs :
 - Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance
 - Accompagner l'élève afin qu'il construise sa place de citoyen
- Axe 2 : Accompagner la construction du « parcours santé » de chaque élève et développer la prise en compte des compétences relationnelles et sociales
 - Objectifs :
 - Aider l'élève à construire des compétences et connaissances nécessaires à son développement
 - Construire le parcours éducatif de santé de chaque élève
- Axe 3 : Développer des compétences culturelles, renforcer l'éducation artistique
 - Objectifs :
 - Favoriser l'ouverture culturelle en développant un parcours artistique
 - Former à l'esprit critique des élèves

Sur les 3 écoles publiques, des temps de réflexion et de construction sont mis en place avec les équipes d'animation périscolaire afin d'être complémentaire sur l'éducation artistique, le parcours santé et le mieux vivre-ensemble. Les différentes équipes s'associent régulièrement en fonction des projets (fête du livre par exemple).

2.1.2-Les modalités d'inscriptions scolaires

Les inscriptions scolaires se font auprès du service enfance de la mairie. Une fois que l'école est affectée, l'inscription est transmise au directeur de l'école concernée.

2.1.3-La gestion des transitions

Le matin, les enfants d'élémentaire sont accompagnés par un animateur dans la cour (ou dans chaque classe) à 8h50 et confiés à l'enseignant présent. Les enfants de maternelle sont accompagnés jusqu'à leurs classes respectives et confiés aux enseignants.

Afin de garantir la sécurité des enfants et faciliter le relevé des effectifs, les enseignants remplissent tous les matins la liste des enfants qui déjeunent au restaurant scolaire ainsi que ceux qui vont en accueil périscolaire le soir (les absents sont également notifiés). Cela permet une double vérification dès 9h00 et est gage de sécurité pour les enfants mais également d'un effectif prévisionnel au plus près de la réalité. Si un enfant avait indiqué sa présence à l'accueil périscolaire et qu'il est absent à 16h30, le directeur périscolaire contacte la famille.

A midi, un animateur désigné « référent » d'une classe, va donc chercher les enfants au sein même de la classe ce qui facilite le dialogue avec les enseignants et les transitions.

Les animateurs qui interviennent sur l'accueil périscolaire sont également présents le temps de la pause méridienne ce qui assure un maximum de repères pour les enfants.

A 16h30, les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle à l'accueil périscolaire et échangent avec les animateurs les informations importantes de la journée des enfants. Les enfants d'élémentaire sortent sous le préau rejoindre les animateurs.

Si des enfants sont toujours présents à 16h40, les enseignants peuvent les accompagner auprès du directeur périscolaire et transfèrent ainsi la responsabilité à l'équipe d'animation. Les enfants pourront être accueillis seulement si le dossier d'inscription a été rempli par les familles.

2.1.4-Les temps d'échanges avec les enseignants

Des échanges quotidiens (avant et après la pause méridienne) entre les animateurs et les enseignants favorisent la cohérence de l'ensemble des temps, les organisations, les projets et les situations particulières des enfants.

Des échanges ou rendez-vous ont lieu régulièrement avec la responsable du service, les directeurs périscolaires, les directeurs d'écoles et le directeur de l'accueil de loisirs.

Certains rendez-vous avec les familles sont faits conjointement avec l'enseignant et le directeur périscolaire. La responsable du service Enfance et les directeurs périscolaires participent aux équipes éducatives et aux conseils d'école.

2.1.5-Le partenariat avec l'association Solidavie

L'association Solidavie organise les accueils de loisirs et de jeunes au Poiré-sur-Vie. Les animateurs municipaux interviennent sur les accueils de loisirs pour assurer une cohérence éducative sur la semaine de l'enfant.

Les objectifs du projet pédagogique Les Farfadets sont les suivants :

- Responsabiliser l'enfant en le faisant participer au programme de ses journées :
 - o Favoriser le développement de l'autonomie de chaque enfant et du groupe
 - o Permettre aux enfants d'être acteur de leurs loisirs et de leurs temps libres
- Veiller à l'épanouissement individuel dans le bien-être collectif
 - o Etre attentif à l'intégration et au développement de chaque enfant
 - o Garantir la sécurité physique, affective et psychologique des enfants
- Etre un lieu de loisirs et d'apprentissages, dans une ambiance conviviale, pour bien vivre ensemble
 - o Varier les activités ludiques, de découvertes et d'initiations (culturelles, sportives)
 - o Programmer des activités innovantes et de coopération
- Transmettre à l'enfant les principes de citoyenneté, de respect de soi, d'autrui et de son environnement
 - o Apprendre aux enfants la protection de l'environnement et les gestes écocitoyens
 - o Utiliser le jeu comme outil à la cohésion de groupe
- Etre à l'écoute des envies et des besoins des enfants
 - o Respecter le rythme de l'enfant
 - o Savoir adapter le programme
- Favoriser le dialogue entre les familles et l'équipe d'animation, dans un climat de confiance
 - o Communiquer avec les familles
 - o Apprendre à se connaître
- Veiller à l'intégration et à l'acceptation des différences
 - o Accueillir tous les enfants
- S'assurer que les enfants trouvent leurs repères sur les deux sites de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
- Impliquer les familles dans les temps forts de l'accueil de loisirs, dans son organisation et son fonctionnement
 - o Créer du lien
 - o Etre à l'écoute des bénévoles
- Favoriser les actions intergénérationnelles et inter-centres
 - o Rassembler différentes générations
 - o Réunir différentes associations

Un Pôle enfance jeunesse Méli-Mélo est mutualisé pour accueillir les enfants de l'accueil périscolaire de l'Idonnière les jours scolaires et les enfants de 3-6 ans de l'accueil de loisirs les mercredis et les vacances scolaires. Des temps de concertation sont prévus entre le directeur de l'accueil de loisirs et la responsable du service Enfance, afin d'établir un fonctionnement commun avec les équipes d'animation, basé sur la mutualisation, la cohérence des actions et des méthodes de travail, toujours axé sur le bien-être de l'enfant accueilli. Un agrandissement de la structure est prévu pour 2022 afin d'accueillir les 6-12 ans

au sein de ce pôle enfance-jeunesse mutualisé. Le retour de réunions rassemblant les animateurs des différentes structures est prévu pour relancer le partenariat et des projets communs.

Les échanges entre le directeur de l'accueil de loisirs et la responsable du service sont réguliers afin d'aborder divers sujets : situations d'enfants, suivi des animateurs, fonctionnement, organisation, transmission d'informations toujours dans le but de plus de cohérence pour tous.

Un travail collaboratif autour du Plan Mercredi sera une priorité pour l'année 2022. Il vise à impulser une dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs pour maintenir, restaurer ou mettre en place une offre de qualité sur le temps du mercredi, accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles.

2.1.6-Avec les services municipaux

➤ Les temps d'échanges avec le service restauration :

La cuisine municipale du Poiré-sur-Vie a reçu pour la 4^{ème} année consécutive le label « Ecocert », gage de qualité.

Le temps de repas des enfants est souvent travaillé en concertation avec les membres du service restauration. En effet, les cuisiniers peuvent intervenir sur la présentation de légumes, la fabrication de certaines recettes ou encore informer de la provenance des produits auprès des enfants dans les salles des restaurants scolaires.

Les animateurs peuvent également demander des repas à thème selon leurs projets d'animation. Le responsable restauration propose un menu en fonction du projet tout en respectant la saisonnalité. Le service restauration peut également être sollicité sur des projets périscolaires avec des ateliers cuisine menés conjointement avec les animateurs.

Les enseignants ont demandé l'intervention du responsable du service restauration lors de différents projets sur l'alimentation. Ce partenariat tend à être reconduit d'une année sur l'autre et s'étend même aux différentes tranches d'âge.

Des bilans réguliers sont organisés afin d'ajuster le fonctionnement, présenter de nouveaux projets et que chacun puisse faire retour de ses remarques et propositions.

➤ Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Un Conseil Municipal des Enfants est en place dans la commune. Il comprend 24 membres élus représentant les classes de CM1 et CM2 des 4 écoles primaires (publiques et privée). Il est renouvelé chaque année. Il est géré par le service animation locale et culturelle de la commune.

L'objectif de cette instance est de développer le sens civique et citoyen des enfants. Les actions sont choisies et mises en œuvre par les enfants élus. Ils se réunissent une fois par mois. Le service Enfance peut être associé pour les échanges avec les directeurs d'école, la mise en place des élections, les projets et sorties.

➤ Le Centre Multi-Accueil « Pomme de Reinette » (CMA)

Le centre multi-accueil « Pomme de Reinette » est une structure municipale qui accueille les enfants de 0 à 4 ans pour des accueils occasionnels, d'urgence ou réguliers. Il dispose d'un agrément pour 24 enfants.

Le projet pédagogique présente les objectifs suivants :

- Proposer un accueil et un accompagnement individualisés
- Accompagner l'enfant sur le chemin de l'autonomie
- Accompagner avec bienveillance
- Communiquer pour mieux être ensemble

Pour préparer et faciliter l'adaptation des jeunes enfants inscrits au CMA dans leur prochaine école, les professionnels du multi-accueil accompagnent les enfants concernés dans leur future classe quelques semaines avant leur scolarisation. Cette collaboration permet d'établir des liens entre les professionnels du CMA et les enseignants de classes maternelles. De la même manière, des adaptations sont organisées avec l'accueil de loisirs certains mercredis afin de faciliter la transition.

Voici une citation de Maria Montessori qui reflète les valeurs portées par l'équipe du multi-accueil et qui la guide au quotidien : « L'enfant est un individu unique : pour apprendre, il doit se sentir accepté, aimé, en sécurité et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit et le soutient. »

Depuis 2020, la directrice du CMA a intégré le comité de suivi du PEDT afin de participer à la réflexion et à la mise en place d'actions communes.

La continuité éducative représente donc une mission éducative globale qui prend en compte l'enfant au-delà de l'élève et avant de le devenir. Cette continuité recouvre la cohérence des temps de l'enfant, le respect des différents rythmes et évidemment un travail de partenariat entre les acteurs éducatifs de plus en plus nombreux.

➤ Le CEJ et la CTG

La commune du Poiré-sur-Vie a souscrit un premier Contrat Enfance en 2001 puis un Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2002. Elle a ensuite signé un Contrat Enfance Jeunesse reconduit tous les 3 ans depuis 2007.

Par ce Contrat Enfance Jeunesse, la commune, conjointement avec la Caisse d'Allocations Familiales, a la volonté de :

- Favoriser l'accessibilité des activités et lieux d'accueil au plus grand nombre d'enfants et de jeunes du territoire
- Favoriser l'implication des parents dans la gestion des activités et accueils enfance-jeunesse
- Permettre l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes en favorisant leur apprentissage de la vie sociale, leur autonomie et leur responsabilisation.

Les structures d'accueil prises en compte dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse sont les suivantes :

- Centre multi-accueil « Pomme de Reinette » en gestion municipale
- Lieu d'Accueil Enfants Parents « Pomme Verte » (géré par la CCVB depuis 2019)
- ALSH géré par Solidavie

- ALSH 11-14 ans géré par Solidavie
- ACCUEIL JEUNES géré par Solidavie

Depuis le renouvellement de son Contrat Enfance Jeunesse en 2015, la commune a renforcé la coordination pour :

- Elaborer et mettre en œuvre son projet global de politique publique enfance jeunesse scolaire
- Créer du lien entre les dispositifs CEJ et PEDT et entre les différents partenaires, à travers un comité de suivi
- Garantir une continuité éducative auprès des enfants à partir des projets éducatifs et pédagogiques cohérents.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne et ses quinze communes membres se sont engagées avec la CAF de la Vendée dans l'élaboration d'un projet social de territoire, contractualisé à travers une Convention territoriale globale CTG 2021-2024, afin d'identifier les besoins du territoire, d'optimiser, d'équilibrer et de développer l'offre de services vers la population.

Le projet « Vivre et grandir ensemble » s'adresse à tous les habitants et partenaires de Vie et Boulogne sur des thématiques larges : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux services administratifs et numériques, accompagnement social.

D'octobre 2020 à mars 2021, un diagnostic a été réalisé, un travail sur les enjeux et un plan d'action a été établi sur les thèmes suivants :

- Petite Enfance
- Parentalité
- Accès aux services administratifs et aux démarches en ligne

A partir du second semestre 2021, la thématique Enfance et Jeunesse fera également l'objet du même travail de diagnostic et de réflexion sur les enjeux et le plan d'action.

3-Les locaux et installations utilisés pour les activités

Les accueils périscolaires sont situés dans des bâtiments attenants à chaque école. Toutes les salles sont partagées avec l'école.

Méli-Mélo (pôle enfance mutualisé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire de l'Idonnière depuis 2019) sera agrandi pour accueillir tous les enfants de l'accueil de loisirs.

Les cours de récréations, les salles motricité, les BCD peuvent également être utilisées. Les salles de classe ne sont pas utilisées sauf cas exceptionnel.

Pendant la pause méridienne, les enfants peuvent bénéficier des mêmes locaux que les accueils périscolaires.

Les équipements municipaux comme les gymnases et les salles peuvent être demandées en fonction des projets d'animation.

4-Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT

Une évaluation annuelle est prévue, selon les indicateurs suivants :

- Cohérence entre les projets d'école, accueils périscolaires et extrascolaires : concertation des différents acteurs
- Accompagnement et formation du personnel
- Bilans périodiques et annuels des projets pédagogiques par les équipes périscolaires
- Suivis et bilans réalisés par le comité de suivi des services scolaires (2 par année scolaire)

► Organisation

1-Planning

En annexe 1, est présenté le planning hebdomadaire d'un enfant genôt au sein des écoles publiques.

2-Modalités

Les accueils périscolaires du matin et du soir sont déclarés auprès de la SDJES.

Le temps de la pause méridienne n'est pas déclaré mais vise des objectifs de vivre ensemble et d'éducation aux goûts.

Les accueils périscolaire mercredi et extrascolaire sont déclarés et gérés par l'association Solidavie.

3- Tarification

3.1-Les accueils périscolaires

Une tarification au ¼ d'heure selon 3 tranches de QF est appliquée (0,55€,0.58€ ou 0.60€) pour 2021-2022) avec une réduction de 25% pour le 3^{ième} enfant.

3.2-La pause méridienne

La tarification s'effectue selon le quotient familial (7 tranches). Pour 2021-2022, le prix du repas varie de 2,90 € à 3,85 € avec également une réduction de 25% pour le 3^{ième} enfant.

3.3- L'accueil extra scolaire

L'association Solidavie applique une tarification selon 4 tranches QF. Pour 2021, le tarif journée varie de 9.12 € à 12.80 €.

4- Modalités d'inscription

Afin de faciliter les démarches des familles, le service scolaire et périscolaire a établi une fiche d'inscription unique pour l'ensemble des activités périscolaires (accueil périscolaire matin, soir et pause méridienne). Elle est obligatoire pour que l'enfant puisse être accueilli.

Les fiches d'inscriptions originales sont centralisées au service enfance, des copies sont transmises aux directeurs périscolaires et mises à disposition de chaque accueil dans un classeur.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants pour l'année complète tous les jours ou choisir les jours pour lesquels elles ont besoin des services. Ces inscriptions sont modifiables dans un délai de sept jours ouvrables. Pour faciliter davantage les modalités d'inscription et sécuriser la présence des enfants, la création d'un portail familles est en cours.

► Activités

1-Les accueils périscolaires

1.1-Composition des équipes

Chaque accueil périscolaire est dirigé par un responsable diplômé BAFD ou BPJEPS. La composition des équipes d'animation respecte le niveau de qualification exigé dans le cadre d'accueils périscolaires déclarés. Le taux d'encadrement est donc d'un animateur pour 14 enfants d'âge maternel et d'un animateur pour 18 enfants d'âge élémentaire.

La municipalité se mobilise pour la formation des agents en finançant la formation BAFA (après déduction des aides financières perçue par l'animateur).

De plus, diverses formations ayant pour but de développer le savoir et le savoir-être sont mises en place chaque année (gestion de conflits, égalité filles-garçons, formation de 3 jours avec Agnès DUTHEIL, ...)

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire de l'Idonnière est composée d'une directrice BAFD, deux animateurs BAFA et un animateur sans formation. Une ATSEM (CAP petite enfance) est également être associée à l'équipe en fonction des effectifs.

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire du Chemin des amours est composée d'une directrice BAFD, de 3 animateurs BAFA (ou équivalence) et d'un animateur sans formation. Une ATSEM (CAP petite enfance) peut également être associée à l'équipe en fonction des effectifs.

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire des Pensées est composée d'une directrice BPJEPS et d'une animatrice BAFA (ou équivalence). Une ATSEM (CAP petite enfance) peut également être associée à l'équipe en fonction des effectifs.

La responsable du service enfance est garante du suivi pédagogique des accueils périscolaires et de leur cohérence avec le projet éducatif et le PEDT.

1.2-Le fonctionnement :

Un projet pédagogique est élaboré par chaque équipe d'animation en lien avec le projet éducatif et les diagnostics établis. Les projets d'animation sont en corrélation avec ces projets pédagogiques et donnent du sens aux actions des animateurs. La communication avec les familles est accentuée et la cohérence avec les enseignants et autres professionnels reste une priorité.

Des projets d'animation sont établis par les animateurs en corrélation avec les objectifs du PEDT. Ces projets d'animation sont évalués à leur terme et des réajustements sur le fonctionnement de l'accueil sont mis en place si nécessaire lors des temps de concertation. Le contenu des projets répond au rythme des enfants en fonction de leur âge, de leurs besoins et de leurs envies. Pour l'ensemble des enfants, des activités manuelles, sportives

et / ou d'expression peuvent être proposées dans la limite des compétences et des diplômes des animateurs.

Sur chaque site, les projets d'animation sont proposés à l'ensemble des enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire. Les accueils périscolaires ont choisi de proposer un projet commun et d'adapter les activités en fonction des capacités des enfants en ayant le même intitulé mais une finalité différenciée. De plus, certaines activités sont élaborées par les équipes d'animation dans l'objectif de créer de l'entraide entre les plus grands et les plus jeunes. Ainsi, des œuvres collectives ou des jeux de cohésion sont insérés dans les projets d'animation. Les équipes d'animation ont également aménagé des espaces de jeux pour que les enfants de maternelle puissent jouer, imiter et/ou créer selon leurs envies. Des armoires avec du matériel pédagogique et des jeux de société ont été définies pour chaque tranche d'âge.

Dans chaque accueil périscolaire, une salle est totalement aménagée pour les enfants de maternelle et une autre salle pour les enfants d'élémentaire. Du matériel pédagogique est à disposition dans chaque salle. Des projets d'activités sont proposés à chaque tranche d'âge et des temps communs peuvent être organisés (temps forts par exemple).

Ces deux organisations permettent à chaque enfant de pouvoir trouver sa place selon l'émotion qu'il ressent, tout en « cohabitant » avec les autres dans un esprit d'entraide et de partage.

2-La pause méridienne

2.1-Composition des équipes selon les écoles

	Idonnière	Chemin des amours	Les Pensées
Maternelles	2 ATSEM 1 animateur de l'accueil périscolaire non diplômé 1 animateur non diplômé	2 ATSEM 1 animateur de l'accueil périscolaire non diplômé 1 animateur non diplômé	2 ATSEM 1 animateur non diplômé
Elémentaires	3 animateurs BAFA 2 animateurs non diplômés	4 animateurs BAFA 1 animateur non diplômé	1 animateur BPJEPS 2 animateurs BAFA 1 animateur non diplômé

2.2-Le fonctionnement

A l'Idonnière et au Chemin des amours, la pause méridienne est organisée en deux temps. En effet, les CP, CE1 et CE2 déjeunent au 1^{er} service en même temps que les maternelles et les CM1 et CM2 au second. Lorsqu'ils ne sont pas au restaurant scolaire, les enfants d'élémentaires peuvent participer (s'ils le souhaitent) aux activités proposées par les animateurs. Les activités sont diverses (manuelles, d'expression, sportives) et un temps récréatif sous la surveillance d'un adulte est toujours proposé en complément. Les PS et MS sont accompagnés à la sieste par leur ATSEM, l'animatrice propose un temps récréatif aux enfants de GS.

A l'école des Pensées, les effectifs étant moins important et le restaurant adapté, la pause méridienne est organisée en 1 seul service décalé de 15 minutes entre l'arrivée des maternelles et celle des élémentaires. Les élémentaires ont donc un temps récréatif avant et après le repas avec les animatrices qui jouent avec et donnent à jouer aux enfants. Les PS et MS sont accompagnés à la sieste par leurs ATSEM, l'ATSEM de GS propose un temps récréatif aux enfants qui ne dorment pas.

Des repas à thème peuvent être préparés pour les 3 écoles dans le cadre d'un projet. Le repas est organisé en complément d'activités organisées sur plusieurs jours.

3-L'accueil des enfants porteurs de handicap :

Tous les enfants sans exception peuvent être inscrits aux services périscolaires.

Selon la situation, une équipe éducative et/ou un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est organisée afin d'établir le protocole d'accueil de l'enfant. Un rendez-vous avec la famille est prévu pour que l'enfant et sa famille puisse rencontrer les animateurs qui en auront la responsabilité et ainsi préparer au mieux l'accueil et l'intégration de l'enfant.

Les locaux sont aux normes accessibilité.

ANNEXE

ORGANISATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES DU POIRE-SUR-VIE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15-9H00	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE	ACCUEIL PERISCOLAIRE SOLIDAVIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE
9h00-12H00	CLASSE	CLASSE	ACCUEIL PERISCOLAIRE SOLIDAVIE	CLASSE	CLASSE
12H00-13H30	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL PERISCOLAIRE SOLIDAVIE	PAUSE MERIDIENNE	PAUSE MERIDIENNE
13H30-16H30	CLASSE	CLASSE	ACCUEIL PERISCOLAIRE SOLIDAVIE	CLASSE	CLASSE
16H30-18H45	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE	ACCUEIL PERISCOLAIRE SOLIDAVIE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MUNICIPALE